



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 1^{er} Octobre 2020 à 19h30 à la salle du conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|--------------------|----------------|
| - Conférence Web | - Serge Brault |
| - Daniel Dumontier | - David Dumont |
| - Marthe Tardif | - |

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, Monsieur Ghislain Perreault.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 1^{er} OCTOBRE 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 septembre 2020
3. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
5. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
6. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Déneigement du centre communautaire
 - c) Inspection siphons sanitaires du Boulevard Poissant
 - d) Achat Alufer: Assainissement des eaux usées
7. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois d'octobre 2020
 - b) Comptes payés durant le mois de septembre 2020
8. Comptes à payer (Factures)
 - a) Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435 (8 623.13\$)
 - b) Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (1 052.22\$)
 - c) Exécution de travaux de pavage sur la rue de l'Église Sud: Règlement d'emprunt #437 (238 316\$)
 - d) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (6 226.16\$)
9. Règlement numéro 435: Emprunt temporaire
10. Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-logis



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

11. Club FADOQ Napierville: Remboursement du loyer
12. Varia
13. Public: Période de questions
14. Levée de l'assemblée

2020-10-282 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2020-10-282 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2020-10-283 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 septembre 2020.

Résolution #2020-10-283 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 septembre 2020.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 septembre 2020.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois d'octobre 2020.

Incendie

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Serge Brault fait la lecture du rapport du Directeur du service de Sécurité incendies pour le mois d'octobre 2020.

Urbanisme

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois d'octobre 2020.

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido, Directeur des travaux publics fait la lecture du rapport du service des travaux publics pour le mois d'octobre 2020.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-10-284 Déneigement du centre communautaire

Résolution #2020-10-284 : Déneigement du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le contrat relatif aux déneigements des trottoirs est échu;

CONSIDÉRANT QUE *Les entreprises Mailloux* a transmis une offre de service au montant de 1 995\$ plus taxes et que la compagnie *Aménagement Bernier* a transmis une offre de service au montant de 2 580\$ plus les taxes à la Municipalité de Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission soit celle de *Les entreprises Mailloux* au montant de 1 995\$ plus les taxes pour le déneigement des dits trottoirs le long du centre communautaire et ce, pour la saison d'hiver 2020-2021;

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs au contrat.

ADOPTÉE

2020-10-285 Inspection siphons sanitaires du Boulevard Poissant

Résolution #2020-10-285 : Inspection siphons sanitaires du Boulevard Poissant

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech infrastructures inc. a réalisé une mise à jour "au plan directeur" avec calibration du réseau sanitaire de Napierville/St-Cyprien-de-Napierville suivant résolution donnée lors de la séance du conseil en date du 4 avril 2019 et approuvée par la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le rapport portant le numéro de dossier 39497TT révision 2 a mis en lumière diverses recommandations dont celle de faire une inspection des deux siphons d'égout sanitaire traversant la rivière L'Acadie à la hauteur du boulevard Poissant;

CONSIDÉRANT QU'il est utile et nécessaire d'avoir ce genre d'informations dans le cadre d'une mise à jour de l'usine d'épuration et de la capacité de desserte du réseau sanitaire pour les municipalités de Napierville/St-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués par une ou des firmes spécialisées à taux horaire pour la mise en place de ballons d'obturation temporaire du réseau, avec pompage mécanisé, pour éviter un rejet au cours d'eau et l'obligation de produire un avis au ministre;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à faire inspecter les deux siphons d'égout sanitaire et de transmettre le tout au consultant au dossier pour un montant approximatif de 7 000\$;

Il est également résolu que les coûts associés à ces travaux incluant l'interprétation du consultant soient entérinés par la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville et assumés par les municipalités de Napierville et St-Cyprien-de-Napierville à parts égales.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-10-286
Achat Alufer:
Assainissement
des eaux usées

Résolution #2020-10-286 : Achat Alufer: Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées requiert un coagulant pour contrôler le phosphore dans l'eau avant le rejet des eaux traitées dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise l'alufer pour contrôler le phosphore;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Kemira a soumis une offre au montant de 269\$ la tonne métrique suivant soumission en date du 20 mai 2020.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à faire l'achat d'alufer pour le traitement des eaux usées pour un montant approximatif de 8 000\$ plus les taxes applicables auprès de la compagnie Kemira.

ADOPTÉE

Comptes à payer
(Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2020-10-287
Comptes à payer
pour le mois
d'octobre 2020

Résolution #2020-10-287 : Comptes à payer pour le mois d'octobre 2020

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois d'octobre 2020 soit:

Municipalité au montant de 100 626.14\$
Bibliothèque au montant de 3 350.35\$
Loisirs au montant de 2 813.52\$
Incendie au montant de 60 846.64\$
Salaires pompiers septembre 2020 au montant de 32 889.97\$

ADOPTÉE

2020-10-288
Comptes payés
durant le mois
de septembre
2020

Résolution #2020-10-288 : Comptes payés durant le mois de septembre 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de septembre 2020 soit:

Municipalité au montant de 157 759.80\$
Bibliothèque au montant de 136.79\$
Loisirs au montant de 5 524.29\$
Incendie au montant de 2 680.20\$

ADOPTÉE

Comptes à payer
(Factures)

Comptes à payer (Factures)

2020-10-289
Comptes à
payer:
Réhabilitation
environnemental
e des sols:
Règlement
d'emprunt #435

Résolution #2020-10-289 : Comptes à payer: Réhabilitation
environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer la facture numéro 6239 de *TechnoRem inc.* au montant de 8 623.13\$ taxes incluses pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville;

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 435 le montant requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

2020-10-290
Comptes à payer:
Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service:
Règlement d'emprunt numéro 436

Résolution #2020-10-290 : Comptes à payer: Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt numéro 436

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de piscine municipale extérieure et du bâtiment de service au montant total de 1 052.22\$ suivant liste soumise à cet effet.

Fournisseurs	#Factures	Descriptions	Montants
Location d'outils Simplex	82154C-30	Location d'une clôture de chantier	40.09\$
Location d'outils Simplex	821554B-30	Location d'une clôture de chantier	86.35\$
Matériaux Distan	26702	Tuyaux 6" pour coupe d'aqueduc	74.78\$
Brio Marketing	2020-28-09	Logo et chloroplaste	851.00\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 436 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

2020-10-291
Comptes à payer:
Exécution de travaux de pavage sur la rue de l'Église Sud: Règlement d'emprunt numéro 437

Résolution #2020-10-291 : Comptes à payer: Exécution de travaux de pavage sur la rue de l'Église Sud: Règlement d'emprunt numéro 437

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de pavage de la rue de l'Église Sud au montant total de 238 316\$ suivant liste soumise à cet effet.

Fournisseurs	#Factures	Descriptions	Montants
Matériaux Distan	26674	Tête de puisard béton	312.73\$
Matériaux Distan	26645	Puisard béton	316.40\$
Pavages Ultra inc.	7557-20	Travaux de préparation de pavages	15 316.91\$
Le Groupe Lécuyer Ltée	178179	Têtes de regard ajustables	10 356.82\$
Construction Techroc inc.	C-00695	Travaux de pavage	200 854.55\$
Construction Techroc inc.	R-00273	Libération de 5% de la retenue	11 158.59\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 437 les montants requis aux fins de ces achats et ces services.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-10-292 Comptes à payer: Ville de Saint-Jean-sur- Richelieu

Résolution #2020-10-292 : Comptes à payer: Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu* au montant de 6 226.16\$ représentant de l'entraide mutuelle pour la période du 25 juin au 17 août 2020 suivant la facture numéro OFD000947.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2020-10-293 Règlement numéro 435: Emprunt temporaire

Résolution #2020-10-293 : Règlement numéro 435: Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 435 décrétant un emprunt et une dépense de 700 000\$ pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville en date du 04 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 04 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir un emprunt temporaire pour l'exécution des travaux ;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse et Madame Julie Archambault, Directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Napierville tous les documents nécessaires pour l'obtention d'un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière à Napierville.

ADOPTÉE

2020-10-294 Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-logis

Résolution #2020-10-294 : Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-logis

CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappelle plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

CONSIDÉRANT QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2.30\$ en activité économique dans le secteur de la construction;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au coeur de son plan de relance économique;

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Madame Sonia Lebel et au ministre des Finances, Monsieur Éric Girard.

ADOPTÉE

2020-10-295
Club FADOO
Napierville:
Remboursement
du loyer

Résolution #2020-10-295 : Club FADOO Napierville: Remboursement du loyer

CONSIDÉRANT QUE le Club Fadoq de Napierville paie un loyer mensuel à la Municipalité de Napierville afin d'avoir accès au centre communautaire pour l'organisation de diverses activités auprès de leurs membres;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce loyer s'élève à 241.48\$ par mois taxes incluses pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois de mars 2020, en raison de la pandémie de la Covid-19, toutes les activités du Club Fadoq Napierville ont dû être annulées et que sans le profit de ces activités le Club Fadoq n'a pas les revenus pour défrayer le coût des loyers;

CONSIDÉRANT QU'ils ont demandé d'obtenir un crédit de location rétroactivement au mois de mars dernier ainsi que sur les trois prochains mois à venir pour l'année 2020;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De rembourser les mois de mars à septembre 2020 pour un montant total de 1 690.36\$ au Club Fadoq Napierville;

Il est également résolu qu'aucune facturation ne sera transmise pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2020;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à Madame Françoise Murray Fortin, Présidente du Club Fadoq Napierville.

ADOPTÉE

Varia

Varia

Public: Période
de questions

Public: Période de questions

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue sans la présence du public suivant les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la municipalité.

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-10-296
Levée de
l'assemblée

Résolution #2020-10-296 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h53.

ADOPTÉE

GHISLAIN PERREAULT
MAIRE SUPPLÉANT

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE